



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3360

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2019 dans le cadre de l'appel à projets initiatives étudiantes - 1ère phase

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Peillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3360**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2019 dans le cadre de l'appel à projets initiatives étudiantes - 1ère phase**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 150 000 étudiants (dont 23 000 étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, pour la deuxième année consécutive, Lyon arrive en 1^{ère} place du classement des "villes où il fait bon étudier", établi en 2018 par le magazine l'Étudiant. La Métropole est reconnue pour son attractivité, la qualité de son offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiants. Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des étudiants : située au cœur du 7^e arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence une soixantaine d'associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement au développement et à l'attractivité du territoire.

Depuis la création du service commun "Vie étudiante" entre la Métropole et la Ville de Lyon au 1^{er} janvier 2016, la Métropole poursuit et développe, au titre des 2 collectivités, les actions dans le domaine de la vie étudiante. Dans ce cadre, la Ville de Lyon continue à soutenir la vie étudiante à travers sa participation financière annuelle au service commun. S'agissant du soutien aux associations étudiantes (subventions ou cotisations), 2 budgets distincts ont été conservés en 2019 : 14 000 € pour la Ville de Lyon et 22 000 € pour la Métropole, permettant de financer le soutien aux actions dédiées à la vie étudiante, en fonction de leurs compétences.

II - Objectifs : le soutien aux associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante, les thématiques et les critères de sélection des projets

La Métropole souhaite poursuivre la valorisation et la promotion des initiatives étudiantes. Au travers du soutien apporté, il s'agit d'accompagner le développement d'initiatives étudiantes ou de projets en lien avec les étudiants, de révéler des projets qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire à l'international, de valoriser des actions qui favorisent l'expérimentation, l'innovation, l'acquisition de savoir-être et de compétences, indispensables à une bonne insertion économique et sociale.

Par délibération du Conseil n° 2018-2955 du 17 septembre 2018, la Métropole a approuvé le lancement pour la première fois en 2018, une procédure commune d'appel à projets "initiatives étudiantes" avec la Ville de Lyon.

La première édition de l'appel à projets "initiatives étudiantes" s'est déroulée entre septembre et décembre 2018 avec les objectifs suivants :

- accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité,

- révéler les projets qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire à l'international,
- stimuler l'engagement des jeunes dans les problématiques sociétales pour qu'ils s'impliquent dans les défis citoyens,
- valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole portent sur les 4 thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs,
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes les formes de discriminations,
- le rayonnement et l'attractivité internationale,
- la professionnalisation, l'insertion économique.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- l'appel à projet est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour objet l'accompagnement des étudiants,
- les associations doivent être implantées sur le territoire de la Métropole, et/ou avoir une antenne sur la Métropole si elles sont nationales,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt local,
- les projets retenus pourront être subventionnés, soit par la Ville de Lyon ou par la Métropole,
- le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50 % du montant total du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement.

III - Compte-rendu des actions réalisées en 2018

En 2018, la Métropole a soutenu 16 associations étudiantes pour un montant total de 22 000 €. Ces associations ont organisé leurs événements et réalisé leurs projets dans les domaines suivants :

- pratiques artistiques et culturelles : Silence Production, Comité Mirabeau, Lézartgaco,
- attractivité internationale et accueil : ISL, Tirhlière, Lyon Mun,
- développement durable : Réseau français pour le développement durable (REFEDD),
- solidarité : Etudiants et développement, Solidari'terre,
- entrepreneuriat : Enactus France,
- professionnalisation : Animafac,
- sport : Association des élèves avocats (ADE), That's IAE,
- santé : Génération cobayes,
- innovation : Student Game Events, INSA Talks.

IV - Proposition de subventionnement pour l'année 2019

Après la première session de l'appel à projets "initiatives étudiantes" lancé en septembre 2018, une sélection sur la base des critères précités a été réalisée. Il est proposé d'apporter un soutien financier à plusieurs projets et initiatives, dans les champs thématiques suivants :

1° - Le développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs

Sur 13 dossiers déposés, 2 ont été retenus par la Métropole. Il s'agit de :

- Association des étudiants ingénieurs des travaux publics de l'État (AEITPE)

L'association composée principalement d'élèves de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), organise depuis 30 ans "les rencontres théâtrales de Lyon" dont le thème cette année est : "Autour du monde". L'événement se déroulera au printemps pendant une semaine et accueillera des troupes d'étudiants venus de nombreux pays (Maroc, Italie, Espagne etc.).

Chaque soir, une représentation théâtrale sera organisée, suivie à l'entracte, des concerts et animations des clubs culturels de l'ENTPE. Les organisateurs ont aussi mis en place un partenariat avec les écoles de Vaulx en Velin, afin que les élèves puissent assister aux représentations.

C'est l'ensemble de l'ENTPE qui s'investit pour préparer cette semaine ouverte à tous les publics.

Budget prévisionnel du projet : 23 900 € - proposition de soutien 1 000 €

- association Bureau des élèves de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour le "Raid INSA"

Le Bureau des élèves de l'INSA organise la 12^{ème} édition du "Raid INSA". Il s'agit d'une épreuve sportive ouverte à tous, qui se déroulera sur 3 jours, les 13, 14 et 15 avril 2019, dans le Haut Jura. Plus de 200 participants, dont des équipes mixtes composées d'étudiants et d'entreprises, sont attendus pour diverses épreuves : VTT, trail, run & bike, course d'orientation.

Le "Raid INSA" est précédé par un prologue, ouvert à tous, "LE Raid DINGUE" qui aura lieu le 3 mars 2019. Une centaine de participants vont partir du parc de la Feyssine, jusqu'à Villeurbanne centre, en passant par le grand parc de Miribel Jonage : trial, vélo, course à pied, mais aussi tir à l'arc, escalade, pour un sprint final jusqu'à l'Hôtel de Ville de Villeurbanne.

Ecoresponsable et handisport, cet événement contribue aussi à la vie locale puisque les achats et locations d'équipements, de consommables et de prestations sont réalisés prioritairement dans la Métropole.

Budget prévisionnel du projet : 4 858,32 € - proposition de soutien : 1 000 €

2° - L'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes les formes de discriminations

Sur 6 dossiers déposés, 3 ont été retenus par la Métropole. Il s'agit de :

- association "le Dispensaire vétérinaire étudiant"

Les étudiants vétérinaires du Dispensaire mettent leurs compétences à disposition des plus précaires, qui possèdent des animaux, chiens et chats, mais ne sont pas en situation de leur apporter soins et nourriture. Souvent ces animaux sont le seul lien qu'ils ont avec la vie, et prendre soin de ces animaux est une forme de reconnaissance de leur existence.

Ainsi, les étudiants assurent 30 permanences et un suivi sanitaire gratuit des animaux, dans les foyers d'hébergement et les centres d'accueil : CAARUD, Pause Diabolo, CHRS, Alynea, et CAARUD RUPTURES.

Ils vaccinent, nourrissent et soignent les animaux, et forment aussi les travailleurs sociaux de ces établissements à accueillir le duo homme et animal, les animaux n'étant généralement pas acceptés dans les foyers.

Au-delà de leur mission, il s'agit d'un véritable travail social de restauration des liens sociaux avec les personnes précaires à travers leur lien à un animal.

Budget prévisionnel du projet : 11 849 € - proposition de soutien : 2 000 €

- association le REFEDD

En 2019, une délégation de l'association le REFEDD est en résidence à la Maison des étudiants.

L'association a pour objectif de sensibiliser les étudiants aux questions d'environnement et de développement durable. En 2018, elle part du postulat que la jeunesse a un rôle majeur à jouer pour inventer de nouveaux modes de vie et de consommation respectueux des écosystèmes naturels. Pour cela, elle accompagne et informe les étudiants à travers des rencontres locales et nationales. Elle propose également des guides et des formations.

Ces actions se déroulent notamment à la Maison des étudiants. En 2019, le REFEDD lance la deuxième édition de la "semaine étudiante du développement durable" (SEDD), le volet étudiant de la "Semaine européenne du développement durable", qui aura lieu du 1^{er} au 7 avril 2019. Une quarantaine d'événements étudiants labellisés par le REFEDD auront lieu dans tous les lieux de vie étudiante, sur les campus mais aussi sur le territoire de la Métropole. On attend plus de 500 étudiants aux conférences, débats, projections, actions de préservation et DIY - *do it yourself* (ateliers de fabrication de produits ménagers et de toilette).

Ces actions vont permettre aux étudiants d'acquérir des compétences et de valoriser leurs réflexions sur les problématiques du développement durable. Elles vont contribuer aussi à les rendre visibles dans la Métropole.

En 2018, l'association a reçu une subvention de 2 000 € de la Métropole.

Budget prévisionnel du projet : 19 290 € - proposition de soutien : 2 000 €

- association "APAGRI"

L'association est composée au principal d'étudiants de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA), une école d'ingénieurs agronomes, installée à Lyon. Elle s'est fixé un objectif : éduquer les jeunes aux enjeux actuels liés à l'écologie, la biodiversité, l'agriculture et l'alimentation.

Des écoles primaires de la Métropole ont été contactées afin d'accueillir des ateliers pédagogiques pour les élèves. Les interventions prendront la forme de jeux et de questionnements simples. Enfin, et afin de pérenniser les activités, un projet de serre sera proposé aux écoles partenaires. Une première serre sera ainsi réalisée dans une école de Vénissieux. Dôme géodésique de 9 m de diamètre (soixante-dix m²), cette serre bénéficiera d'un système d'aquaphonie et s'inscrira ainsi dans la durée, avec la formation de l'équipe enseignante.

Cette première approche contribuera à sensibiliser les élèves et leurs éducateurs aux enjeux du développement durable.

Budget prévisionnel du projet : 4 000 € - proposition de soutien : 1 500 €

3° - Le rayonnement et l'attractivité internationale

Sur 7 dossiers déposés, 2 ont été retenus par la Métropole. Il s'agit de :

- association INSA Talks

L'association est composée d'étudiants principalement issus de l'INSA de Lyon. Elle a été créée afin d'organiser des événements innovants et inspirants : les TED (Technology, Entertainment, Design).

Un TEDx réunit des personnalités dans une conférence articulée autour d'un thème. Dans un discours de 18 minutes les nombreux orateurs doivent partager leur passion et leurs idées, sur un thème qu'ils découvrent au début de la conférence. Celle-ci est diffusée simultanément en ligne sur sa chaîne *youtube*, qui rassemble 15 millions d'auditeurs.

Ces conférences ont été brevetées au niveau international, et sont un nouveau moyen de s'informer, à la fois en présence des intervenants et en ligne.

Pour la deuxième année consécutive, les étudiants organisent un TEDxINSA le 21 mars 2019. Il sera ouvert à tous les habitants de la Métropole, et accessible aussi en ligne. Le thème est secret jusqu'à la date du TEDx.

Le TEDxINSA permet à des étudiants de partager des connaissances et d'accéder aux idées nouvelles, dans un dispositif innovant.

En 2018, l'association a reçu une subvention de 500 € de la Métropole.

Budget prévisionnel du projet : 15 807 € - proposition de soutien : 500 €

- association "Étudiants et développement" pour le "Wiki week-end"

En 2019, une délégation de l'association "Étudiants et développement" est en résidence à la Maison des étudiants.

Étudiants et développement est une association étudiante qui coordonne un réseau national de plusieurs centaines d'associations étudiantes, et qui a pour objectif de favoriser l'engagement des étudiants dans la solidarité internationale. Elle anime, par ailleurs, un réseau international de jeunes porteurs de projets de solidarité qu'elle forme et accompagne. L'association est membre de Coordination sud, Educasol, et très active à Resolidaire Lyon.

En 2019 du 1^{er} au 3 juin, l'association "Étudiants et développement" organise ainsi son "Wiki week-end" à la Maison des étudiants. Elle proposera à une trentaine d'associatifs étudiants, des ateliers spécifiques, sur les problématiques de développement et de coopération internationale. Une réflexion théorique critique sera conduite autour des enjeux de la citoyenneté, de l'interculturalité et du vivre ensemble.

Ces actions vont permettre de valoriser une réflexion et une parole de jeunes sur les problématiques du développement et de la solidarité internationale. Elles vont contribuer aussi à les rendre plus visibles dans la Métropole.

En 2018, l'association a reçu une subvention de 2 000 € de la Métropole.

Budget prévisionnel du projet : 20 603 € - proposition de soutien : 2 000 €

4° - La professionnalisation, l'insertion économique

Sur 2 dossiers déposés, aucun n'a été retenu par la Métropole.

V - Modalités de versement des subventions

Le versement de la subvention interviendra en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite subvention est attribuée, sur présentation d'un appel de fonds qui devra parvenir au plus tard le 30 novembre. Chaque association devra en outre fournir à la Métropole, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné, dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2019, de subventions de fonctionnement pour un montant total de 10 000 € au profit des associations étudiantes retenues dans le cadre de l'appel à projets "initiatives étudiantes", 1^{ère} phase, selon la répartition suivante :

- d'un montant de 1 000 € au profit de l'association AEITPE,
- d'un montant de 1 000 € au profit de l'association Bureau des élèves de l'INSA de Lyon,
- d'un montant de 2 000 € au profit de l'association Dispensaire vétérinaire étudiant de Lyon,
- d'un montant de 2 000 € au profit de l'association le REFEDD,
- d'un montant de 1 500 € au profit de l'association APAGRI,
- d'un montant de 500 € au profit de l'association INSA talks,
- d'un montant de 2 000 € au profit de l'association Étudiants et développement.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.